

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation énumérées ci-dessous précisent le déroulement du concours « Contest - Laby Explores the World » (« Laby découvre le monde ») (ci-après « **concours** ») organisé par Gameforge 4D GmbH, Albert-Nestler-Straße 8, 76131 Karlsruhe, Allemagne (ci-après « **Gameforge** »).

1. Autorisation de participation, participants et participation

- (1) La participation au concours est gratuite. Tout utilisateur majeur disposant d'un compte utilisateur personnel actif pour elsword.gameforge.com (ci-après « **compte** ») conformément aux [conditions générales d'utilisation](#) est autorisé à participer. Les employés de Gameforge, des entreprises liées à Gameforge et les familles de ces personnes sont autorisés à participer mais ne peuvent prétendre à aucune récompense.
- (2) Est considérée comme « **participant** » toute personne autorisée à participer conformément à la disposition 1 et entreprenant l'acte de participation décrit dans la disposition 3 entre le 03/07/2019 et le 24/07/2019 à 23h59 (heure de Paris) (ci-après « **période de participation** »).
- (3) L'objet de la participation est la création autonome d'une photographie représentant le personnage Laby dans un environnement réel (ci-après « **photo** ») ainsi que l'envoi de la photo pendant la période de participation conformément aux dispositions suivantes (ci-après « **envoi** ») :
 - a) Pour représenter le personnage Laby, il convient d'utiliser exclusivement le [modèle à imprimer que Gameforge met à disposition en téléchargement](#).
 - b) La photo est transmise au format .jpg ou .png avec une taille d'image de 1920 x 1080 px de préférence, mais d'au moins 1080 x 1080 px. Elle doit être exempte de tout droit tiers. Entre autres, la photo ne doit pas représenter de personnes ou autres sujets qui jouissent d'une protection en vertu de la loi.
 - c) L'envoi est réalisé via l'adresse e-mail rattachée au compte et a pour objet Contest - Laby Explores the World et pour destinataire contest@elsword.de.
 - d) En outre, cet e-mail doit faire mention du pseudonyme rattaché au compte ainsi que de la langue de la version utilisée et indiquer si et via quelle désignation supplémentaire ou alternative le participant souhaite être cité, en cas de victoire, en tant qu'auteur de la photo, dans le cadre de la présentation. En y renonçant, le participant valide l'utilisation du pseudonyme comme désignation. Si le participant désire renoncer à toute désignation, il est invité à le préciser dans le cadre de l'envoi.
- (4) Un seul envoi est autorisé par participant. Les envois en dehors de la période de participation ainsi que les envois multiples, y compris les envois liés à différents comptes, ne seront pas pris en considération.

2. Gagnants et récompenses

- (1) Parmi l'ensemble des envois recevables, Gameforge sélectionnera un total de 10 photos en tenant compte de leur créativité et originalité. Sont désignés comme « **gagnants** » les participants à l'origine de ces envois.
- (2) Gameforge notifiera les gagnants d'ici au 29/07/2019 en leur envoyant un e-mail à l'adresse utilisée pour l'envoi (ci-après « **notification** »).
- (3) Afin de rendre hommage à la performance des gagnants, Gameforge présentera leur photo avec mention du pseudonyme correspondant et de la version linguistique voire de la désignation conforme à la disposition 1 alinéa 3 lettre d) sur ses pages officielles (y compris la page Steam d'Elsword) et sur les présences gérées par Gameforge sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram (ci-après conjointement dénommées « **pages Gameforge** ») (ci-après « **présentation** »).
- (4) Les gagnants obtiennent par ailleurs des récompenses en accord avec l'[annonce du concours](#). L'envoi des récompenses est effectué à partir du 05/08/2019, par un prestataire de services mandaté par Gameforge (ci-après le « **prestataire** »), l'envoi étant soumis à l'indication d'une

adresse postale valide (ci-après l'« **adresse** »). Gameforge profitera de la notification pour inviter les gagnants à communiquer l'adresse en réponse à leur notification (ci-après « **annonce** ») au plus tard jusqu'au 31/10/2019 à 23h59 (heure de Paris). Les annonces parvenues en retard ou ne parvenant pas à Gameforge entraînent la perte de la prétention à la récompense. En outre, les récompenses impliquant l'obtention d'un contenu numérique seront ajoutées au compte des gagnants dans un délai d'une semaine suivant la notification.

- (5) La remise des récompenses au prestataire équivaut à la remise des récompenses aux gagnants par Gameforge. Si une récompense ne peut être livrée en raison de la transmission d'une adresse erronée par le gagnant, la charge en revient au gagnant concerné. Gameforge n'est aucunement tenu d'effectuer une nouvelle tentative de distribution.
- (6) Les paiements en liquide et/ou les compensations matérielles des récompenses, leur échange et/ou transfert à une tierce personne sont exclus.

3. Droits d'utilisation et exemption

- (1) Dans le but de la participation au concours, Gameforge accorde, à titre gracieux, aux participants le droit non exclusif et révocable d'utiliser le modèle mis à disposition pour la prise de la photo dans le cadre de l'envoi.
- (2) Le participant accorde à Gameforge, aux fins de la présentation, les droits d'utilisation non exclusifs et révocables, à titre gracieux et sans limitation dans le temps et l'espace, de la photo dans le cadre nécessaire. Ceci englobe les droits de modification (ajustement du format et des dimensions), de reproduction, de publication sur les pages Gameforge de la photo et d'accorder les droits nécessaires aux prestataires de plateformes concernés.
- (3) Avec l'envoi, le participant assure avoir réalisé la photo de façon autonome et garantit que l'envoi ne porte atteinte à aucun droit de tiers, ne comporte aucune autre infraction à la loi et libère Gameforge de toutes revendications tierces liées à l'atteinte de droits de tiers en vertu ou à l'égard de l'envoi.

4. Protection des données

- (1) Les données à caractère personnel des participants (il s'agit là des données du compte, comme le pseudonyme et l'adresse e-mail qui s'y rapportent, l'adresse transmise par les gagnants et la désignation choisie conformément à la disposition 1 alinéa 3 lettre d)) seront traitées par Gameforge conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données et uniquement aux fins de réalisation du concours (ceci englobe la vérification de l'autorisation de participation et du respect des règles (disposition 6 alinéa 2) ainsi que l'envoi des prix en nature et la transmission de l'adresse au prestataire qui en découle, l'envoi de la notification et la présentation).
- (2) Les données à caractère personnel prélevées seront sauvegardées pendant la durée de l'organisation du concours et seront ensuite supprimées. Est exclue de cette suppression, sauf demande contraire de la part du gagnant concerné, la présentation qui en principe reste durablement à disposition à des fins de transparence. Dans le cas d'obligations légales de conservation prévoyant une sauvegarde prolongée, les données concernées seront supprimées après expiration de ce délai de conservation et seront uniquement traitées dans le cadre de cette obligation.
- (3) De plus amples informations concernant la gestion des données personnelles par Gameforge sont disponibles dans la [déclaration de confidentialité](#) (en particulier dans l'article 3.9 concernant l'organisation de jeux-concours et les bases légales déterminantes pour le traitement qu'elle implique, ainsi que l'article 6 relatif aux droits des personnes concernées).

5. Responsabilité

La responsabilité de Gameforge, ses organes, ses employés et ses agents d'exécution est limitée, pour quelque raison juridique que ce soit, aux actes intentionnels et à la négligence grave. Dans le cas d'une négligence mineure, cette responsabilité est en revanche limitée uniquement aux manquements aux obligations contractuelles et aux dommages prévisibles, à

moins que des dispositions contraignantes du droit applicable ne s'y opposent. Lesdites restrictions ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé.

6. Dispositions finales

- (1) En effectuant son envoi, le participant accepte les présentes conditions de participation.
- (2) En plus des conditions de participation, le participant s'engage également à respecter les [conditions générales d'utilisation](#) (regroupées ci-après sous l'appellation « **règles** »).
- (3) Gameforge peut retirer l'autorisation de participation d'un participant si celui-ci contrevient aux règles ou si un tel manquement est constaté a posteriori.
- (4) Gameforge se réserve par ailleurs le droit de mettre fin au concours avant la fin de la période de participation pour un motif important. Un motif est notamment considéré comme important s'il empêche d'assurer la bonne tenue du concours pour des raisons techniques, organisationnelles ou légales.
- (5) Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable, à l'exclusion du droit de Nations Unies relatif à la vente internationale de marchandises et des dispositions de renvoi du droit international privé. Si, pendant la tenue du concours, le participant est domicilié dans un autre état de l'Union européenne, alors l'application des dispositions juridiques contraignantes dudit état n'est pas affectée par le choix du droit applicable susmentionné.
- (6) L'invalidité d'une disposition des présentes conditions de participation n'entraîne en aucun cas la nullité des dispositions restantes. La législation en vigueur prend effet en lieu et place de toute disposition invalide.